

LA PROTECTION ET L'ASSAINISSEMENT WALLONS EN QUELQUES CHIFFRES

version 01/2019

INVESTISSEMENTS¹ DE LA SPGE²

Depuis sa création en 1999, la SPGE a investi les montants suivants :

Protection

120.000.000 €
POUR LA PROTECTION
DES EAUX POTABILISABLES

Assainissement³

3.200.000.000 €
DANS LES OUVRAGES D'ÉPURATION
ET COLLECTEURS
680.000.000 €
POUR L'ÉGOUTTAGE

L'activité des stations d'épuration en 2017 peut se résumer comme suit :

300.000.000 m³
D'EAU SONT ENTRÉS DANS LES STEP⁴

2.650.000 EH⁵
ONT ÉTÉ TRAITÉS

LES STEP ONT ATTEINT
UN TAUX DE CHARGE DE

85%⁶

¹ Montants des investissements depuis la création de la SPGE jusque fin 2018

² Société Publique de Gestion de l'Eau

³ Dont 91.000.000€ investis dans le démergement

⁴ Stations d'Épuration

⁵ Equivalent- Habitant

⁶ 85% de la charge polluante qui devrait arriver aux STEP arrive bien à celles-ci. Les 15% restants sont dus à des raccordements manquants aux égouts, à la vétusté des égouts, à des rejets dans les cours d'eau lors d'épisodes pluvieux (déversoirs d'orages), à « l'abattement » de la charge par la présence de fosses septiques ou à l'abattement de la charge (par l'activité biologique dans les réseaux (entre les habitations et la station d'épuration).

CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les ouvrages



431

STEP EXISTANTES

10 à 20

NOUVELLES STEP/AN

>950

STEP À TERME

~1000

STATIONS DE POMPAGE

~ 6500

DÉVERSOIRS D'ORAGE

Les réseaux

2.600 km

DE COLLECTEURS EXISTANTS



900 km

DE COLLECTEURS À POSER



SOIT
3.500 km
DE RÉSEAU

Le taux d'équipement⁷

99,8%

POUR LES STEP RELATIVES À DES
AGGLOMÉRATIONS > 2.000 EH

35,2%

POUR LES STEP RELATIVES À DES
AGGLOMÉRATIONS < 2.000 EH

35,5%

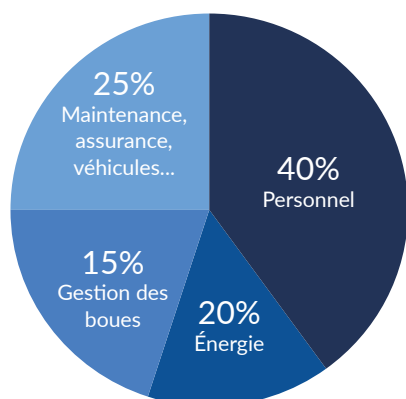
TAUX D'ÉQUIPEMENT MOYEN
FIN 1999



91,9%

TAUX D'ÉQUIPEMENT MOYEN
FIN 2018

Frais d'exploitation



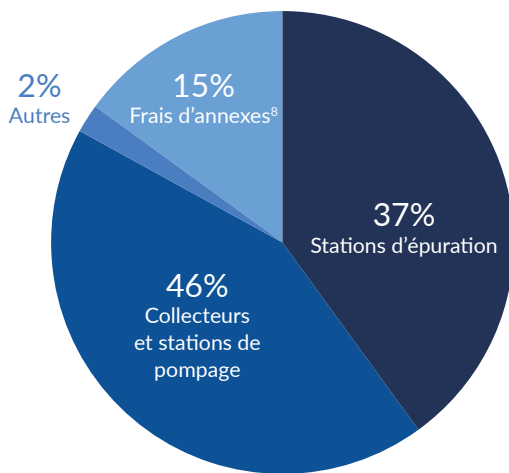
près de
100.000.000 €
de frais d'exploitation
en 2017

1.320.000.000 €
de frais d'exploitation
cumulé (2001-2017)

⁷ Ratio entre la capacité nominale des STEP installées et la capacité des STEP à terme (100%)

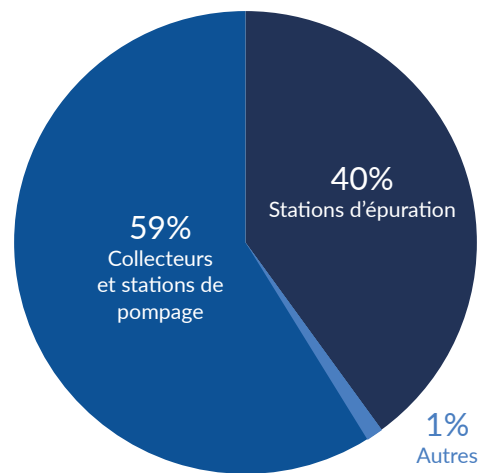
Investissements

Investissements depuis 2000⁹



Pour un total de **3.015.000.000 €**

Investissements en cours
(Programme 2017-2021)



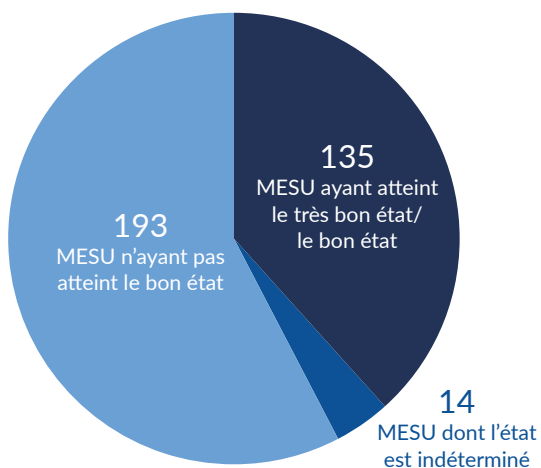
Pour un total de **396.000.000 €** dont
93 % sur de nouveaux ouvrages
et **7%** sur des ouvrages existants¹⁰

Frais relatifs au démergement (assainissement bis)

Frais d'exploitation (2017)	8.400.000 €
Frais d'exploitation cumulé (2001-2017)	111.000.000 €
DIHEC ¹¹ cumulé (2006-2017)	6.750.000 €
Investissements depuis 2003 (avec frais annexes)	91.000.000 €

CHIFFRES RELATIFS AUX MASSES D'EAU DE SURFACE (MESU)

352 MESU en Wallonie



Selon l'analyse des pressions et impacts de 2013, la non atteinte des objectifs environnementaux pour 93 MESU est due à :

- L'assainissement (collectif et / ou autonome), pour 137 MESU
- L'agriculture, pour 102 MESU
- L'industrie, pour 75 MESU

⁸ Les frais annexes comprennent : essais de sol, études, suivi des marchés et des travaux, assurances, emprises, expropriations...etc.

⁹ Montants payés par la SPGE dans des travaux fin 2018

¹⁰ Réhabilitation, mise à niveau, extension ou reconstruction

¹¹ Dépenses hors exploitation courante

CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Toute nouvelle habitation (permis de bâtir/d'urbanisme octroyé après que le PCGE ou le PASH ait mis la zone en assainissement autonome) doit s'équiper/être équipée d'un SEI¹².

Inconnu	18.000	1.200	10 à 20	12
Nombre de SEI installés, par définition supérieur au nombre de SEI exonérés	Nombre de SEI déclarés en Région wallonne ¹³ et dont les propriétaires sont exonérés du CVA	Nombre de SEI déclarés par an ¹⁴	% des habitations situées en assainissement autonome équipées d'un SEI (estimation)	% de la population habitant en zone d'assainissement autonome

CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉGOUTTAGE

Pour mener à bien sa mission de financement des travaux d'égouttage, la SPGE a signé **des contrats d'égouttage**¹⁵ avec les OAA et l'ensemble des communes wallonnes avec pour objectifs :

- La coordination des investissements
- Le financement des travaux d'égouttage
- Le bénéfice de l'expertise technique des OAA

580.000.000 €

DE TRAVAUX

100.000.000 €

DE PRESTATIONS ANNEXES

SOIT

680.000.000 €

ONT ÉTÉ INVESTIS PAR LA SPGE
DANS L'ÉGOUTTAGE

DU 01/01/2003 AU 01/09/2018

18.000 km

La longueur du réseau d'égouttage wallon
fin 2018

2.000 km

La longueur des égouts à construire
pour compléter le réseau wallon

750 €/m

Le coût actuel moyen des travaux d'égouttage

1000 km

d'égouts, soit **67 km/an** ont été posés par la SPGE
de 2003 à fin 2018

¹² Système d'Épuration Individuel

¹³ Au 01/01/2018

¹⁴ Pour la période 2011-2017

¹⁵ Lorsqu'ils ont été instaurés en 2002, ces contrats portaient le nom de « contrats d'agglomération pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines ». Depuis 2010, ils sont appelés « contrats d'égouttage ».